

Syndicat mixte Espaces naturels régionaux

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1178

Réunion du : 17 novembre 2023

Date de convocation : 16 octobre 2023

Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAU
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE

PNR Scarpe-Escaut

Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anne-Sophie BOISSEAU, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Philippe GAYOT, Nelly JANIER-DUBRY, Grégory LELONG, Danièle PONCHAUX, Jean-Michel TACCOEN, Didier VAN POUCKE.
- Soit 11 membres présents, représentant 11 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 9 octobre 2023.

Le Comité Syndical,

Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux adoptés par le Comité syndical le 20 juin 2022 et ratifiés par l'ensemble de ses membres,

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte Espaces naturels régionaux et notamment son article 16 qui permet l'organisation des réunions du comité syndical en visioconférence,

Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux, ainsi que ses avenants 1, 2 et 3 prorogeant sa validité jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le Budget primitif 2023,

Syndicat mixte Espaces naturels régionaux

Lille

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 11 (dont 0 pouvoir),

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Adopte le procès-verbal du comité syndical du 9 octobre 2023.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL

Le Président du Syndicat mixte.

